

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906

Effol DERBY Jockey effax KINNESSIN HEY LAMT

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Effol Horsefly-Blocker + 500 ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

biocide - répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Schweizer-Effax GmbH

Rue : Westring 24

Code postal/Lieu : 48356 Nordwalde

Téléphone : 02573 9373-0

Télécopie : 02573 9373-73

Contact pour informations : info@eimermacher.de
www.eimermacher.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf Berlin
Charité – Universitätsmedizin Berlin
Campus Benjamin Franklin
Haus VIII, UG
Hindenburgdamm 30
D-12203 Berlin
+49(0)30/30686 700, Internat. INFOTRAC +1 3523233500

Schweizerischen Toxikologischen Informationszentrum (STIZ) Tel. 145

Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906

Effol DERBY Jockey effax KINNESSIN HEY LAM

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu / récipient dangereux ou point de collecte de déchets spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

1-Piperidinecarboxylic acid, 2-(2-hydroxyethyl)- 1-methylpropyl ester ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016971-65 ; N°CE : 423-210-8; N°CAS : 119515-38-7

Poids : $\geq 15 - < 20$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Huiles de cade ; N°CE : 289-969-0; N°CAS : 8013-10-3

Poids : $< 0,25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête Nausée État semi-conscient

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Brouillard d'eau mousse résistante à l'alcool Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Combinaison complète de protection Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne pas rincer avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de: génération/formation d'aérosols

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 200 ppm / 380 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : Y
Version : 02.07.2021

POLYETHYLENE GLYKOLS 200 - 400 ; N°CAS : 25322-68-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Paramètre : E: fraction inhalable
Valeur seuil : 200 mg/m³
Limitation de crête : 2(II)
Remarque : Y
Version : 02.07.2021

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 114 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 206 mg/kg
Facteur d'évaluation : jour(s)
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 87 mg/kg
Facteur d'évaluation : jour(s)
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 950 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 343 mg/kg
Facteur d'évaluation : jour(s)

PNEC

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 0,96 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 0,79 mg/l

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 3,6 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil : 2,9 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur seuil : 0,63 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur seuil : 0,38 g/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié : CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Temps de pénétration : 480 min

Épaisseur du matériau des gants : ≥ 3 mm

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État physique :			Liquide
Point de fusion/point de congélation :			négligeable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	<	100 °C
Température de décomposition :			non déterminé
Point éclair :			27 °C
Température d'auto-inflammation :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de vapeur :	(50 °C)		non applicable
Densité :	(20 °C)		0,97 - 0,99 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		100 %

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906

Effol DERBY Jockey effax KINNESSIN HEY LAMT

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		0 - 100	Pds %	
Solubilité dans les corps gras :	(20 °C)		Non déterminé.		
pH :			4 - 6		
log P O/W :			non déterminé		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20	s	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)	<	20	mPa*s	
Seuil olfactif :			non déterminé		
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé		
Vitesse d'évaporation :			non déterminé		
Teneur en COV maximale (CE) :			28,7	Pds %	
Solides inflammables :	Non applicable.				
Gaz inflammables :	Non applicable.				
Liquides comburants :	Négligeable.				
Propriétés explosives :	Non applicable.				

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

13.2 Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906

Effol DERBY Jockey effax KINNESSIN HEY LAMT

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EMS : F-E / ~~S-E~~
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Directives nationales

Directive Biocides ((EU) No. 528/2012)

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906

Effol DERBY Jockey effax KINNESSIN HEY LAMT

Nom commercial du produit : Effol Horsefly-Blocker + 500 ml
Mise à jour : 10.11.2021
Date d'édition : 27.05.2022

Version (Révision) : 11.0.0 (10.0.0)

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 11. Corrosion · 11. Corrosion cutanée/irritation cutanée · 11. Lésions oculaires graves/irritation oculaire · 15. Sum substances WGK

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.